



Vente de tabac à l'hôpital

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 janvier 2007

Bonjour, je suis employé dans un Centre Hospitalier où l'on peut trouver un débit de tabac. Celui-ci est tenu par des patients dans le cadre d'un Atelier Ergothérapique. Avec la mise en application de la loi anti-tabac dans les lieux publics dès le 1^{er} Février 2007, ne pensez vous pas que la Direction de l'Hopital soit dans l'obligation de procéder à une fermeture rapide de ce débit de tabac ? Par avance merci.

Réponse :

- Oui, cela sera certainement fait car la communication interne n'a pas été oubliée.